

[Appel à projets RS-FJT](#)

Annexe 4 : grille de sélection

Thématiques	Critères de sélection :	Cotation	
Capacité du porteur à mettre en œuvre le projet	Faisabilité du projet immobilier et calendrier prévisionnel d'ouverture adaptés et réalistes.		/15
	Expérience du candidat en matière : - d'accompagnement des publics concernés ; - de gestion de dispositifs sociaux ou médico-sociaux.		/5
	Qualité des relations existantes et du partenariat entre le candidat et les services de l'Etat.		/10
Qualités du projet	Fonctionnement : projet clair et détaillé, permettant de se représenter le fonctionnement envisagé et d'apprécier sa qualité au vu des objectifs recherchés et sa conformité aux dispositions réglementaires en vigueur et au cahier des charges prévu en annexe 1.		/30
	Cohérence territoriale : implantation cohérente au vu des besoins et de la répartition territoriale des Résidences sociales - FJT dans le département.		/10
	Environnement : implantation envisagée dans un lieu favorable au développement des liens sociaux (proximité des commerces, des transports, des services sociaux...).		/10
	Taux d'accompagnement : Ratio entre professionnels d'accompagnement en ETP et nombre de résidents.		/5
	Partenariats : qualité, pertinence, et état d'avancement des partenariats envisagés.		/20
Aspects bâimentaires	Bâti : organisation et répartition des locaux adaptées aux objectifs recherchés et conformes aux normes en vigueur. Performance énergétique et environnementale.		/10
	Investissement : projet clair et détaillé permettant de comprendre et apprécier la viabilité de l'équilibre économique relatif à la gestion locative, au vu du nombre de places envisagées, dans le respect des plafonds.		/10
Efficience socio-économique	Budget de fonctionnement : projet clair et détaillé permettant de comprendre et apprécier la viabilité de l'équilibre économique relatif au fonctionnement. Recherche de partenariats et mutualisations		/30
	TOTAL :		/155